



Grenoble, le 04 mars 2014

Communiqué de presse

Élections des conseillers municipaux et communautaires des 23 et 30 mars 2014

ATTENTION: plus que 2 jours pour déclarer sa candidature

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de l'Isère rappelle qu'il ne reste plus que 2 jours ouvrables pour déposer sa candidature (le mercredi 05 mars de 9h00 à 15h30 et le jeudi 06 mars de 9h00 jusqu'à 18h00).

Passé le jeudi 6 mars à 18h00, plus aucune candidature aux élections municipales ne pourra être enregistrée.

Cette déclaration préalable étant obligatoire quelle que soit la taille de la commune, il sera impossible le jour du scrutin de voter pour une personne qui n'aura pas accompli cette démarche.

Il est donc fortement recommandé aux candidats de venir se déclarer demain à la préfecture de l'Isère pour les communes de l'arrondissement de Grenoble et dans les sous-préfectures pour les arrondissements de La Tour du Pin et de Vienne.

Les candidats doivent apporter des dossiers complets et immédiatement recevables pour éviter tout retard.

Toutes les informations et les documents nécessaires à la déclaration de candidatures sont disponibles sur le site Internet de la préfecture de l'Isère : www.isere.gouv.fr et une permanence téléphonique est activée de 9h à 16h, au [04-76-00-72-43](tel:0476007243).

Contact presse :

Service communication de la préfecture : 04-76-60-48-05
communication@isere.pref.gouv.fr